

Règlement du jeu-concours

L'énigme, l'affaire Joseph Ridet

Du 06/03/2024 au 06/04/2024

Article 1 – Organisation

Le Conseil départemental des Yvelines (ci-après dénommé « Conseil départemental des Yvelines »), dont le siège social est situé Hôtel du Département 2, place André Mignot 78012 Versailles Cedex organise du 06/03/2024 au 06/04/2024 inclus, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé *L'énigme*.

Ce jeu-concours comporte deux catégories : « Collégiens des Yvelines » et « Grand public ».

Le présent règlement définit les règles applicables à ce jeu-concours. Ce règlement formera la loi des parties, la participation au jeu valant son approbation sans réserve.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu et sera disponible sur <http://archives.yvelines.fr> et <https://educarchives.yvelines.fr>.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès du Conseil départemental des Yvelines à l'adresse indiquée à l'article 9. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB.

Ce jeu-concours est annoncé sur les sites web du Conseil départemental des Yvelines et l'accès au jeu-concours est porté à la connaissance du public sur les sites internet <http://archives.yvelines.fr> et <https://educarchives.yvelines.fr>.

Article 2 – Conditions relatives aux participants

2.1 Le jeu-concours est ouvert à toute personne en nom propre, sans distinction d'âge, désireuse d'y participer et habitant en France métropolitaine, Corse et DOM-TOM inclus, à l'exception des personnels des « Archives départementales des Yvelines » et de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation ainsi qu'à leur conjoint ou concubin et les membres de leur famille (ascendants ou descendants).

2.2 Le simple fait pour un mineur âgé de moins de 18 ans de participer au dit jeu-concours implique qu'un accord parental (téléchargeable à l'adresse suivante : <http://archives.yvelines.fr> ou <https://educarchives.yvelines.fr>) préalable, écrit, daté et signé ait été envoyé par mail aux Archives départementales des Yvelines à l'adresse educarchives@yvelines.fr

2.3 Pour toute question relative aux conditions de participation, les joueurs peuvent adresser un message à l'adresse educarchives@yvelines.fr

Article 3 – Participation et déroulement du jeu-concours

3.1 Pour participer dans la catégorie « Collégiens des Yvelines », un joueur doit être scolarisé dans un collège des Yvelines. Il peut soit jouer seul, soit jouer avec un autre collégien yvelinois (un bulletin de participation commun).

3.2 Toute personne non scolarisée dans un collège des Yvelines s'inscrira dans la catégorie « Grand public ». Elle ne pourra pas jouer en équipe.

3.3 Pour valider leur participation au jeu-concours, les joueurs doivent remplir les conditions suivantes :

- effectuer le parcours d'enquête accessible depuis les pages,
- envoyer le formulaire de réponse électronique tenant lieu de bulletin de participation, accessible à la fin du parcours d'enquête :
 - catégorie « Collégiens des Yvelines » :
lors de la connexion au formulaire de réponse, renseigner en ligne ses nom, prénom, le nom et la commune de l'établissement scolaire, et son adresse de messagerie individuelle.
 - catégorie « Grand public » :
lors de la connexion au formulaire de réponse, renseigner ses nom, prénom, adresse postale et adresse de messagerie individuelle,
- accepter le présent règlement.

3.4 Chaque question résolue par un participant lui apporte des points. Le fait de participer en binôme (exclusivement possible pour la catégorie « Collégiens des Yvelines ») ne double pas les points. Le classement des participants dans la catégorie « Collégiens des Yvelines » et dans la catégorie « Grand public » se fera ensuite en fonction du nombre de points total acquis par chacun. En cas d'égalité, un tirage au sort permettra de départager les participants.

3.3 Chaque joueur (mêmes nom, prénom) ne peut participer qu'une seule fois et dans une seule catégorie. Dans la catégorie « Grand public », une seule participation par foyer (même adresse postale) sera acceptée.

3.4 La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'élimination des participations frauduleuses et par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

3.5 Il est entendu que tout autre mode de participation que via le réseau Internet est exclu. Il appartient aux participants de bien s'assurer que leur adresse électronique fonctionne normalement. Les participants seront informés de la liste des gagnants par le biais de cette adresse exclusivement.

3.6 Toute participation incomplète, non conforme aux conditions exposées ci-dessus, comportant des indications fausses ou erronées, non validée ou enregistrée hors délai (ou en utilisant des logiciels qui permettent de multiplier le nombre de participations) ne sera pas prise en compte et sera déclarée nulle. À ce titre, les participants autorisent le Conseil départemental des Yvelines à procéder à toutes les vérifications utiles relatives à leur identité et à leur scolarisation pour la catégorie « Collégiens des Yvelines ». Toute communication d'informations fausses ou erronées entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte automatique de son gain, le cas échéant. Le Conseil départemental des

Yvelines se réserve le droit de poursuivre toute fraude ou tentative de fraude au présent règlement, notamment par voie judiciaire.

Article 4 – Tirage au sort et dotations

4.1 Le jeu-concours désigne 30 (trente) équipes de 2 (deux) joueurs gagnants dans la catégorie « Collégiens des Yvelines » et 30 (trente) gagnants individuels dans la catégorie « Grand public ». Dans la catégorie « Collégiens des Yvelines », un joueur gagnant qui a joué seul se verra attribuer un seul lot, une équipe de deux joueurs gagnants se verra attribuer deux lots semblables.

4.2 Le présent jeu-concours permet de gagner les prix suivants proposés par le Conseil départemental des Yvelines :

Prix « Collégiens des Yvelines » :

1. IPAD MINI 64 GB APPLE	valeur 491,99 €
2. Synthétiseur Monologue	valeur 289 €
3. Guitare électrique	valeur 199,99 €
4. Console Nintendo Switch OLEA	valeur 168,32 €
5. Enceinte Sony extra bass 12H SRS -XB23 Wireless Speaker	valeur 109 €
6. Ecouteurs 230 tune NC Pure bass zero noise Bluetooth	valeur 75 €
7. Coffret de Potier loisirs créatifs	valeur 74,96 €
8. Maquettes véhicules "Revelle Level Kenworth"	valeur 69,99 €
9. Stylo multifonction Dremel	valeur 60,99 €
10. Trousse de 24 promarkers WINSOR ET NEWTON	valeur 60,69 €
11. Radio enceinte bluetooth Lexon Tykho 3	valeur 59,99 €
12. Drone avec caméra embarquée	valeur 54,99 €
13. Jeu de société Dune Imperium	valeur 53,99 €
14. Jeu de société Catan	valeur 45,99 €
15. Enceinte Bluetooth GO 3 noire	valeur 39,99 €
16. Enceinte Bluetooth GO 3 rouge JBL	valeur 39,99 €
17. Jeu de société 7 wonders	valeur 36,99 €
18. Jeu de société Sherlock Holmes	valeur 36,25 €
19. Jeu de société Res Arcana	valeur 35,99 €
20. Jeu de société Splendor	valeur 33,99 €
21. Jeu de société Stella	valeur 31,99 €
22. Jeu de société Dixit	valeur 29,99 €
23. Jeu de société Unlock	valeur 29,99 €
24. Carnet Paper Blank Midi Wells	valeur 28,99 €
25. Coffret de dessin Royal et Langnickel	valeur 27,50 €
26. Carnet Paper Blank Midi Well	valeur 25,99 €
27. Jeu de société Célestia	valeur 23,99 €
28. Jeu de société Mystery House	valeur 21,24 €
29. Jeu de société Happy City	valeur 18,99 €
30. Jeu de société Escape Game GEO Au cœur de l'art et de l'histoire	valeur 16,95 €

Prix « Grand public » :

1. Synthétiseur Monologue	valeur 289 €
2. Batterie YAMAHA DD	valeur 239,99 €

3. Tablette LENOVO Tab M10 HD	valeur 181,70 €
4. Sacoche d'ordinateur Pilot case trol	valeur 166,89 €
5. Simulateur d'Aube Lumie shine 300	valeur 145,85 €
6. Station météo	valeur 140,83 €
7. Liseuse Vivlio Tough	valeur 138,99 €
8. Sac à dos chaises ultra légère	valeur 115,83 €
9. Enceinte Sony Extra Bass 12H SRS -XB23 Wireless Speaker couleur noir	valeur 109 €
10. Coffret observation du ciel	valeur 89,29 €
11. Enceinte sans fil Sony Extra-bass SRS-XB32	valeur 79,99 €
12. Coffret de Potier loisirs créatifs	valeur 74,96 €
13. Stylo multifonction Dremel	valeur 60,99 €
14. Trousse de 24 promarkers Winsor et Nexton	valeur 60,69 €
15. Ecouteurs 300 Bluetooth blancs WAVE JBL	valeur 59,99 €
16. Coffret de calligraphie WINSORD NEWTON	valeur 57,10 €
17. Trousse de 24 marqueurs à l'alcool GRAPH'IT	valeur 51,58 €
18. Jeu de société Les aventuriers du rail	valeur 42,99 €
19. Enceinte Bluetooth JBL Go 3 noire	valeur 39,99 €
20. Jeu de société 7 Wonders	valeur 36,99 €
21. Jeu de société Res Arcana	valeur 36,79 €
22. Jeu de société Splendor	valeur 33,99 €
23. Jeu de société Star Wars Escape game	valeur 31,49 €
24. Carnet Paper Blanks Grand uni	valeur 28,88 €
25. Carnet Paper Blanks Equinoxe carmin	valeur 25,99 €
26. Kit de linogravure CREALIA	valeur 21,99 €
27. Carnet Paper Blanks Maroc	valeur 20,99 €
28. Station météo LA CROSSE	valeur 19,99 €
29. Jeu de société Escape Game GEO. Sites et châteaux mystérieux	valeur 16,95 €
30. Jeu de société Exit- le château	valeur 14,99 €

4.3 Si un participant désigné gagnant de la catégorie « Collégiens des Yvelines » n'est pas en mesure de fournir une attestation de scolarisation dans l'un des établissements présents en annexe, celui-ci sera alors classé hors concours au profit du participant désigné gagnant suivant immédiatement.

4.4 Les gagnants seront prévenus par courriel par le Conseil départemental des Yvelines des conditions de remise de leur lot. Les gagnants viendront chercher leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix, qui se tiendra aux Archives départementales des Yvelines (sous réserve du maintien de cette cérémonie suivant les conditions sanitaires). Le cas échéant, le lot pourra être remis sur présentation d'une pièce d'identité auprès des Archives départementales des Yvelines à l'adresse 2 avenue de Lunca 78180 Montigny-le-Bretonneux. Le Conseil départemental des Yvelines ne peut être tenu responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

La valeur indiquée pour le lot correspond à son prix de vente TTC lors de l'achat de ces lots par le Conseil départemental des Yvelines. Il s'agit d'une mention indicative.

Article 5 – Remboursement des frais de participation et d'envoi du règlement

5.1 Les participants pourront demander au Conseil départemental des Yvelines le remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur participation au jeu-concours ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement.

Pour les participants dûment inscrits, accédant au jeu-concours à partir de la France Métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion engagés pour la participation au jeu concours seront remboursés forfaitairement sur la base de 3 (trois) minutes, soit 0,10 € TTC (dix centimes d'euro toutes taxes comprises). Ces frais de participation seront remboursés aux participants sur présentation ou indication cumulativement : (1) de leur nom, prénom, adresse postale, (2) du nom du jeu-concours ainsi que le site sur lequel il est accessible, (3) de la date de début et de fin du jeu-concours, (4) d'une copie de leur contrat ou facture d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description de l'offre d'accès, (5) d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal), (6) de la date et l'heure de sa connexion en vue de sa participation au jeu-concours.

Les participants sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément précisé que tout accès au jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site du Conseil départemental des Yvelines, au parcours d'enquête et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard 15 (quinze) jours après la participation au jeu-concours.

5.2 Toute demande de remboursement de la participation au jeu-concours sera adressée par courrier postal exclusivement, à l'adresse suivante :

Archives départementales des Yvelines

Jeu-concours « L'énigme »

2, avenue de Lunca 78180 Montigny-le-Bretonneux.

5.3 En tout état de cause, il ne sera effectué qu'un seul remboursement par joueur (même nom, même prénom, même adresse) et pour toute la durée du jeu-concours (le jeu-concours étant limité à une participation par joueur). Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement. La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous 3 (trois) mois, par virement bancaire.

5.4 Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

Article 6 – Limite de responsabilité

6.1 Le Conseil départemental des Yvelines se réserve le droit de modifier la dotation si les circonstances l'exigeaient, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

6.2 La responsabilité du Conseil départemental des Yvelines ne saurait être mise en cause, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du jeu-concours, ce dernier était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu-concours.

6.3 Le Conseil départemental des Yvelines ne peut être tenu pour responsable des informations erronées que le joueur a pu transmettre lors de son inscription, ainsi que de tout dommage résultant d'une panne technique provenant du réseau téléphonique, d'une interruption temporaire ou d'un arrêt définitif du jeu ou de tout fait hors de son contrôle.

6.4 La responsabilité du Conseil départemental des Yvelines ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, notamment relatif à tout dysfonctionnement d'ordre technique ou d'embouteillage sur le réseau téléphonique, le jeu occasionnait des cas de tricherie imprévus.

6.5 Le Conseil départemental des Yvelines se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu, et de reporter toute date annoncée, de l'écourter, de l'annuler ou le modifier. Des additifs ou des modifications à ce règlement, peuvent être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

Article 7 – Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou nom déposés par leur propriétaire respectif.

Article 8 – Interprétation et loi applicable

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par le Conseil départemental des Yvelines, dans le respect des lois. Le jeu-concours ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

Article 9 – Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Tous les participants au jeu-concours disposent, en application des articles 15 à 17 de ce règlement, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant, sur simple demande adressée à l'adresse du jeu-concours :

Archives départementales des Yvelines

Jeu-concours « L'énigme »

2, avenue de Lunca 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Article 10 : Limitation liée à l'utilisation d'Internet

10.1 Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le Conseil départemental des Yvelines ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu-concours et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

10.2 Le Conseil départemental des Yvelines ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu-concours et l'information des participants.

10.3 Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu-concours seraient automatiquement éliminés.

10.4 Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

10.5 Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses mail ni jouer à partir d'une adresse mail ouverte au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

10.6 Plus particulièrement, le Conseil départemental des Yvelines ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Annexe

Liste des collèges du département des Yvelines (78)

- COLLÈGE JEAN LURÇAT
19 rue Georges Bourgoïn
78260 Achères
- COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY
7 rue des Cardinettes
78570 Andrésy
- COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD
Rue du Bois de Tonnerre
78410 Aubergenville
- COLLÈGE FRANÇOIS RABELAIS
Val des 4 Pignons
78650 Beynes
- COLLÈGE MOZART
9 avenue Mozart
78390 Bois-d'Arcy
- COLLÈGE LES TROIS MOULINS
54 rue de la Division Leclerc
78830 Bonnelles
- COLLÈGE MARCEL PAGNOL
Rue Marcel Pagnol
78270 Bonnières-sur-Seine
- COLLÈGE SAINT-LOUIS
23 rue Georges Herrewyn
78270 Bonnières-sur-Seine
- COLLÈGE SAINTE-THÉRÈSE
7 quai Boissy d'Anglas
78380 Bougival

- COLLÈGE LES NÉNUPHARS
2 avenue de la Gare
78980 Bréval
- COLLÈGE FRANCO-ALLEMAND
Rue Collin Mamet
78530 Buc
- COLLÈGE MARTIN LUTHER KING
Rue Collin Mamet
78530 Buc
- COLLÈGE CLAUDE MONET
1 place Claude Monet
78955 Carrières-sous-Poissy
- COLLÈGE FLORA TRISTAN
595 rue Pasteur
78955 Carrières-sous-Poissy
- COLLÈGE LES AMANDIERS
1 allée du Collège
78420 Carrières-sur-Seine
- COLLÈGE PASTEUR
30 avenue de Circourt
78170 La Celle-Saint-Cloud
- COLLÈGE VICTOR HUGO
52 avenue des Etangs
78170 La Celle-Saint-Cloud
- COLLÈGE ANDRÉ DERAÏN
Chemin de la Remise
78240 Chambourcy
- COLLÈGE MAGELLAN
33 bis avenue de Poissy
78570 Chanteloup-les-Vignes
- COLLÈGE RENÉ CASSIN
12 rue des Petits Pas
78570 Chanteloup-les-Vignes
- COLLÈGE AUGUSTE RENOIR
71 rue Auguste Renoir
78400 Chatou
- COLLÈGE PAUL BERT
12 rue des Ecoles
78400 Chatou

- COLLÈGE PERCEVAL
5 avenue d'Eprenesnil
78400 Chatou
- COLLÈGE BLANCHE DE CASTILLE
1 avenue de la Bretèche
78150 Le Chesnay-Rocquencourt
- COLLÈGE CHARLES PÉGUY
23 avenue Charles de Gaulle
78150 Le Chesnay-Rocquencourt
- COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN
15 chemin des Regains
78460 Chevreuse
- COLLÈGE ANATOLE France
42 avenue Jean Jaurès
78340 Les Clayes-sous-Bois
- COLLÈGE LA FOSSE AUX DAMES
14 rue Pablo Néruda
78340 Les Clayes-sous-Bois
- COLLÈGE LA MARE AUX SAULES
14 rue du Moulin à Vent
78310 Coignières
- COLLÈGE DU BOIS D'AULNE
1 place René Picard
78700 Conflans-Sainte-Honorine
- COLLÈGE LES HAUTES RAYES
Place Pierre Bérégovoy
78700 Conflans-Sainte-Honorine
- COLLÈGE MONTAIGNE
77 rue de Pierrefitte
78700 Conflans-Sainte-Honorine
- COLLÈGE JEAN MOULIN
19 rue de Seine
78290 Croissy-sur-Seine
- COLLÈGE LÉONARD DE VINCI
9 rue des Sablons
78920 Ecquevilly
- COLLÈGE LA CLÉ SAINT-PIERRE
5 rue de Dublin
78990 Élancourt

- COLLÈGE L'AGIOT
Avenue de la Frise
78990 Élancourt
- COLLÈGE BENJAMIN FRANKLIN
13 route de la Falaise
78680 Épône
- COLLÈGE LES MOLIÈRES
24 rue des Molières
78690 Les Essarts-le-Roi
- COLLÈGE JEAN MONNET
Place de l'Europe
78810 Feucherolles
- COLLÈGE DESCARTES
2 rue Descartes
78330 Fontenay-le-Fleury
- COLLÈGE DE LA MONTCIENT
1 allée des Aulnes
78250 Gaillon-sur-Montcient
- COLLÈGE ALBERT CAMUS
Avenue Albert Camus
78440 Gargenville
- COLLÈGE ARIANE
1 place des Frères Voisins
78280 Guyancourt
- COLLÈGE LES SAULES
36 boulevard Paul Cézanne
78280 Guyancourt
- COLLÈGE PAUL ELUARD
2 rue des Graviers
78280 Guyancourt
- COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC
Rue des Clos de l'Ecu
78550 Houdan
- COLLÈGE GUY DE MAUPASSANT
32 rue Camille Pelletan
78800 Houilles
- COLLÈGE LAMARTINE
23 rue Thiers
78800 Houilles

- COLLÈGE SAINTE-THÉRÈSE
11 rue Kléber
78800 Houilles
- COLLÈGE JACQUES CARTIER
Route départementale 190
78440 Issou
- COLLÈGE SAINT-SIMON
5 place de la Cimballa
BP 7
78760 Jouars-Pontchartrain
- COLLÈGE ALBERT THIERRY
Rue Albert Thierry
78520 Limay
- COLLÈGE GALILÉE
8 avenue Edouard Fosse
78520 Limay
- COLLÈGE GEORGE SAND
Place Mendès-France
78200 Magnanville
- COLLÈGE ALBERT EINSTEIN
10 rue Hodebourg Cressely
78114 Magny-les-Hameaux
- COLLÈGE JEAN COCTEAU
4 allée des Marronniers
78600 Maisons-Laffitte
- COLLÈGE LE PRIEURÉ
3 rue du Prieuré
78600 Maisons-Laffitte
- COLLÈGE L'ERMITAGE, ECOLE INTERNATIONALE DE France
24 avenue Egle
78600 Maisons-Laffitte
- COLLÈGE
rue Marcel Doret
78200 Mantes-la-Jolie
- COLLÈGE CLEMENCEAU
35 boulevard Georges Clemenceau
78200 Mantes-la-Jolie
- COLLÈGE DE GASSICOURT
118 bis rue Maurice Braunstein
78200 Mantes-la-Jolie

- COLLÈGE JULES FERRY
5 rue des Ecoles
78200 Mantes-la-Jolie
- COLLÈGE LOUIS PASTEUR
41-45 rue Saint-Nicolas
78200 Mantes-la-Jolie
- COLLÈGE NOTRE-DAME
5 rue de la Sangle
78200 Mantes-la-Jolie
- COLLÈGE PAUL CÉZANNE
7 rue Paul Gauguin
BP 1233
78200 Mantes-la-Jolie
- COLLÈGE LA VAUCOULEURS
19 rue de la Lyre
78200 Mantes-la-Ville
- COLLÈGE LES PLAISANCES
5 rue Jean Moulin
78200 Mantes-la-Ville
- COLLÈGE LOUIS LUMIÈRE
15 avenue Béranger
78160 Marly-le-Roi
- COLLÈGE DE LA MAULDRE
54 rue de Mareil
78580 Maule
- COLLÈGE ALEXANDRE DUMAS
Avenue de la Villedieu
78310 Maurepas
- COLLÈGE LOUIS PERGAUD
15 avenue de Limagne
BP 41
78310 Maurepas
- COLLÈGE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
4 avenue de Breteuil
78320 Le Mesnil-Saint-Denis
- COLLÈGE SAINTE-THÉRÈSE
10 route de Lévis Saint Nom
78320 Le Mesnil-Saint-Denis
- COLLÈGE HENRI IV
Route de Pontoise

BP 82
78250 Meulan

- COLLÈGE MERCIER SAINT-PAUL
15 rue Gambetta
78250 Meulan
- COLLÈGE PABLO PICASSO
25 rue Charles Constantin
78360 Montesson
- COLLÈGE SAINTE-ANNE
8 à 12 rue de la Tour
BP 41
78360 Montesson
- COLLÈGE MAURICE RAVEL
Place de Nickenich
BP 55
78490 Montfort-l'Amaury
- COLLÈGE SAINT-LOUIS NOTRE-DAME DU BEL AIR
48 route de Saint-Léger
78490 Montfort-l'Amaury
- COLLÈGE ALBERTO GIACOMETTI
1 mail Alfred de Musset
BP 437
78180 Montigny-le-Bretonneux
- COLLÈGE LA COULDRE
32 avenue des 4 Pavés du Roy
78180 Montigny-le-Bretonneux
- COLLÈGE LES PRÉS
9 rue des Blés d'Or
78180 Montigny-le-Bretonneux
- COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY
11 rue Michaël Faraday
78180 Montigny-le-Bretonneux
- COLLÈGE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE
45 avenue du Manet
78180 Montigny-le-Bretonneux
- COLLÈGE JEAN VILAR
45 rue Paul Eluard
BP 3070
78130 Les Mureaux

- COLLÈGE JULES VERNE
Rue Albert Thomas
78130 Les Mureaux
- COLLÈGE PAUL VERLAINE
Route de Verneuil
78130 Les Mureaux
- COLLÈGE JEAN-BAPTISTE DE LA QUINTINYE
1 place de la Quintinye
78590 Noisy-le-Roi
- COLLÈGE GEORGES POMPIDOU
Rue du Poirier d'Argent
78910 Orgerus
- COLLÈGE JEAN MOULIN
11 quai du 8 Mai 1945
78230 Le Pecq
- COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE
62 avenue Pierre et Marie Curie
78230 Le Pecq
- COLLÈGE BLAISE PASCAL
Rue Charles de Gaulle
BP 126
78370 Plaisir
- COLLÈGE GUILLAUME APOLLINAIRE
163 rue René Bazin
BP 127
78370 Plaisir
- COLLÈGE JEAN JAURÈS
28 rue de la libération
78300 Poissy
- COLLÈGE LE CORBUSIER
88 rue de Villiers
78300 Poissy
- COLLÈGE LES GRANDS CHAMPS
137 avenue Blanche de Castille
78300 Poissy
- COLLÈGE NOTRE-DAME
14 avenue Blanche de Castille
78300 Poissy
- COLLÈGE CATHERINE DE VIVONNE
Rue de Clairefontaine

BP 79
78120 Rambouillet

- COLLÈGE LE RACINAY
87 route d'Arbouville
78120 Rambouillet
- COLLÈGE LE RONDEAU
5 avenue du Général Leclerc
BP 25
78120 Rambouillet
- COLLÈGE SAINTE-THÉRÈSE
27 rue Lachaux
78120 Rambouillet
- COLLÈGE SULLY
8 chemin des Closeaux
78710 Rosny-sur-Seine
- COLLÈGE GEORGES BRASSENS
14 ter rue de Guhermont
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
- COLLÈGE JEAN RACINE
5 rue Jean Moulin
78210 Saint-Cyr-l'École
- COLLÈGE CLAUDE DEBUSSY
31 rue Alexandre Dumas
BP 3047
78100 Saint-Germain-en-Laye
- COLLÈGE DES HAUTS GRILLETS
10 boulevard Hector Berlioz
78100 Saint-Germain-en-Laye
- COLLÈGE INTERNATIONAL
Rue du fer à cheval
BP 5230
78100 Saint-Germain-en-Laye
- COLLÈGE MARCEL ROBY
3 rue de La Rochejaquelein
BP 143
78100 Saint-Germain-en-Laye
- COLLÈGE NOTRE-DAME
3 rue de Temara
BP 259
78100 Saint-Germain-en-Laye

- COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN
39 rue Grande Fontaine
78100 Saint-Germain-en-Laye
- COLLÈGE SAINT-EREMBERT
5 rue Salomon Reinach
78100 Saint-Germain-en-Laye
- MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR
Les Loges
BP 8219
78100 Saint-Germain-en-Laye
- COLLÈGE COLETTE
105 avenue de Tobrouk
78500 Sartrouville
- COLLÈGE DARIUS MILHAUD
3 rue Paul Deroulède
78500 Sartrouville
- COLLÈGE LOUIS PAULHAN
15 rue Guy de Maupassant
78500 Sartrouville
- COLLÈGE ROMAIN ROLLAND
6 rue de Marseille
BP 92
78500 Sartrouville
- COLLÈGE GUSTAVE COURBET
2 allée Victor Jara
78190 Trappes
- COLLÈGE LE VILLAGE
90 rue de Montfort
BP 70
78190 Trappes
- COLLÈGE YOURI GAGARINE
Avenue du Pasteur Martin Luther King
78190 Trappes
- COLLÈGE LES CHÂTELAINES
5 chemin du Moulin
78510 Triel-sur-Seine
- COLLÈGE MARYSE BASTIÉ
10 avenue du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

- COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY
21 avenue Robert Wagner
78140 Vélizy-Villacoublay
- COLLÈGE JEAN ZAY
1 rue Jean Zay
78480 Verneuil-sur-Seine
- COLLÈGE NOTRE-DAME - LES OISEAUX
106 Grande Rue
78480 Verneuil-sur-Seine
- COLLÈGE EMILE ZOLA
61 route de Chapet
78540 Vernouillet
- COLLÈGE DE CLAGNY
7-9 rue Victor Bart
78000 Versailles
- COLLÈGE HOCHÉ
73 avenue de Saint-Cloud
BP 202
78000 Versailles
- COLLÈGE JEAN-PHILIPPE RAMEAU
1 rond- point des Condamines
78000 Versailles
- COLLÈGE PIERRE DE NOLHAC
10 rue de Limoges
78000 Versailles
- COLLÈGE RAYMOND POINCARÉ
2 place Raymond Poincaré
BP 120
78000 Versailles
- COLLÈGE SACRÉ-CŒUR
3 rue des Bourdonnais
78000 Versailles
- COLLÈGE SAINT-JEAN – HULST
26 rue Mal Delattre de Tassigny
78000 Versailles
- COLLÈGE DU CÈDRE
9 rue Henri Dunant
BP 120
78110 Le Vésinet

- COLLÈGE LE BON SAUVEUR
6 rue Henri Cloppet
78110 Le Vésinet
- COLLÈGE LÉON BLUM
Route Départementale 98
78450 Villepreux
- COLLÈGE JEAN RACINE
2 rue Racine
78220 Viroflay
- COLLÈGE HÉLÈNE BOUCHER
Rue Gilbert de Voisins
78960 Voisins-le-Bretonneux
- COLLÈGE JEAN FRANÇOIS CHAMPOLLION
Rue de la Remise
78960 Voisins-le-Bretonneux